

Cfdt: LA CFTD SIGNE 3 ACCORDS



©Fiorèse

**#S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS**

La signature de la CFDT vous permet de bénéficier :

- D'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de **2000 €** versée avec le salaire de décembre,
- D'une augmentation générale du salaire de **1 %** au 1er janvier 2022 avec un plancher de 400 € accompagnée d'une clause de revoiture en septembre 2022 si l'inflation dépasse 2%,
- D'un abondement de **900 €** pour un versement volontaire de 300 euros sur le PEG

De plus, l'employeur a décidé de maintenir à 1.5% de la masse salariale, l'enveloppe dédiée aux augmentations individuelles et d'ouvrir pour 2022, une enveloppe de 0.5% de la masse salariale destinée à l'égalité professionnelle.

La CFDT a été entendue sur sa demande de maintenir votre pouvoir d'achat.

Rendez-vous est pris en mars 2022 pour connaître le montant de l'intéressement et de la participation, résultat de votre investissement.

**En cette fin d'année, parler d'argent et en distribuer,
ce n'est pas si compliqué !**

**Vos élus CFDT vous souhaitent de
Bonnes Fêtes de fin d'Année !**

